



R484 : AUTORISATION DE CONDUITE PONT ROULANT/PORTIQUE

Conduire des ponts roulants/portiques dans son établissement en appliquant les consignes de sécurité



Public

Toute personne amenée à utiliser des ponts roulants/portiques



Participants

Jusqu'à 8 personnes



Intra

Dans vos locaux, selon vos disponibilités



Prérequis

Savoir lire et écrire. Aptitude médicale approuvée par le médecin du travail



Durée

1 jour (7 heures)



Inter

Nous consulter

Objectifs



Obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur conformément à la recommandation CNAMTS R484



Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité d'un pont-roulant et aux techniques d'élingage

Programme

NOTIONS DE SÉCURITÉ

Accidents du travail
Capacités du conducteur
Acteurs de la prévention
Réglementation

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE

Différents types de pont/ portique

LES RÈGLES DE CONDUITE EN SÉCURITÉ

Prise de poste
Levage des charges
Gestes de commandement
Fin de poste

VÉRIFICATION ET MAINTENANCE DE 1ER NIVEAU

PARTIE PRATIQUE

Techniques de l'élingage

Les différents modèles d'élingues
Répartition des efforts dans les élingues
Recommandation d'emploi
Exercices pratiques

Conduite de ponts-roulants

Constitution et fonctionnement des ponts-roulants
Elimination du balancement
Les gestes de commandement

EXERCICES PRATIQUES AVEC MOUVEMENTS DE PRÉCISION

Méthodes pédagogiques

Formation participative, apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation pratique avec utilisation des ponts roulants/portiques

Matériel pédagogique

Vidéoprojecteur, EPI, ponts roulants/portiques de votre établissement, à jour de la vérification générale périodique...

Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste en conduite d'engins

Evaluation et validation

Evaluation théorique (QCM) et pratique
Délivrance d'un certificat de réalisation et d'un titre d'autorisation de conduite

Périodicité de recyclage

Tous les 5 ans (recommandation CNAMTS)

Support remis aux stagiaires

Des supports dématérialisés sont remis aux stagiaires

Références réglementaires

Art. R. 4323-55 du Code du travail
Recommandation CNAMTS R484

Les + NEOMIS

- + Exercices pratiques adaptées à votre activité
- + Méthode pédagogique participative
- + Remise d'un titre d'autorisation de conduite
- + Garantie **minimum 60% de pratique**

98,3 % Taux de satisfaction stagiaires



Notre engagement qualité



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION